

TRAIT - - D'UNION



AU SOMMAIRE...

<i>IT Partners 2016</i>	p. 1-2
<i>Le Grand Répertoire des Télécoms</i>	p. 2
<i>Les rencontres des distributeurs du mobilier</i>	p. 2-3
<i>Le point sur la loi travail</i>	p. 3
<i>Comprendre l'hyper-convergence</i>	p. 4-5
<i>La Tribune de nos partenaires</i>	p. 5-6



Edito

André VIDAL
Président

IT Partners 2016 : bilan d'un succès



Cette année encore, malgré la grève nationale de la SNCF, le salon IT PARTNERS n'a pas désempilé. Grand rendez-vous de la distribution IT professionnelle, il a rassemblé 250 exposants, grossistes et fournisseurs, soit 20 de plus que l'an

dernier. Deux marchés ont été mis à l'honneur : l'intégration audiovisuelle et le développement des applications d'entreprise.

Nous avons été heureux d'y participer et vous avez été nombreux à venir nous rencontrer sur notre stand afin d'échanger sur votre métier et sur la vie de votre fédération. Nous vous en remercions.

Lancement du GRTélécoms

C'est à cette occasion, dédiée à 100% au channel, qu'EBEN et l'Association française des Utilisateurs de Télécommunications (AFUTT) ont lancé le GRTélécoms (Grand Répertoire des Télécoms, voir article en pages 2 et 3) : plate-forme nationale qui à terme rassemblera la totalité des acteurs de la filière télécoms avec le soutien et la collaboration des autorités publiques et privées.



(lire la suite en page 2)

Si l'année 2015 s'est, pour la plupart d'entre vous, clôturée de manière positive, ce début 2016 paraît, en revanche, plus incertain. La Fédération EBEN en est consciente et reste mobilisée pour vous permettre de reprendre pied et notamment sur les grands marchés. Nombre d'entre vous ne souhaitent même plus répondre aux appels d'offres tant ils ont le sentiment, à juste titre parfois, que ce sera une pure perte de temps.

Doit-on donc abandonner? Je ne le crois pas : pour perdre une partie, il faut d'abord la jouer. En tant que syndicat de vos entreprises, il est de notre devoir de faire tout ce qu'il est possible pour vous permettre de la jouer : discuter avec l'ensemble des acheteurs pour comprendre leurs attentes et leurs règles, échanger sur les réalités de nos marchés, présenter tout notre potentiel et savoir-faire...

C'est la raison pour laquelle, nous avons rencontré la direction des achats de l'UGAP qui s'est dite tout à fait prête à travailler davantage avec nos réseaux et groupements. Preuve en est le vaste marché télécoms qu'elle a accordé à RESADIA. D'autres s'ouvriront prochainement, notamment pour le câblage et nombre de nos adhérents ont le potentiel pour y répondre. Je vous annonce par ailleurs que nous allons entamer dans les prochains mois un tour de France des marchés publics régionaux en sollicitant des rendez-vous auprès de vos présidents de région afin de leur rappeler leurs engagements en leur montrant qu'il est tout à fait possible de concilier Code des Marchés publics et protection de l'activité locale.

Parce qu'ensemble
nous sommes plus forts !

Dîner EBEN : un pur moment de networking

Devenu une véritable tradition dont le succès n'est plus à prouver, notre dîner a, une fois de plus, rassemblé près de 300 chefs d'entreprises des télécoms, des solutions d'impression et de l'informatique qui ont pu échanger pendant un apéritif d'une heure. Il se sont ensuite retrouvés pour un repas au cours duquel les partenaires ont accepté, après chaque plat, de changer de table afin de rencontrer le plus de monde possible. Fiers de ce succès nous réfléchissons déjà à l'édition 2017 et vous réservons encore plus de surprises.



TELECOMS

Grand Référentiel des Télécoms : gardez la main sur votre marché

Réunir enfin tous les acteurs professionnels du secteur des Télécoms, vous en rêviez... c'est ainsi chose faite ! Né de l'initiative d'EBEN et de la l'Association française des Utilisateurs des Télécommunications (AFUTT), le GRTelecoms (Grand Référentiel des Télécoms) est l'unique référentiel web dédié à tous les acteurs du marché.

Pour quoi faire ?

- **Rechercher** par métier, par nom ou SI-RET, par région ou ville, par mots-clefs, par syndicat ou certification... en croisant les critères
- **Contacter** des prestataires, des partenaires, des clients, des organismes, des journalistes...
- **Rester informé** en consultant les billets d'analystes, les études publiées, les présentations des entreprises et organismes, les actualités et l'agenda du marché...
- **Gérer vous-même** vos propres informations, vos annuaires et listes de partenaires, vos espaces de présentation, vos catalogues de produits téléchargeables...
- **Communiquer et promouvoir** auprès de vos cibles naturelles (prospects, clients, partenaires, influenceurs...) et générer de nouvelles opportunités commerciales



Pour qui ?

- Les acheteurs de produits et services télécoms et numériques
- Les prestataires
- Les offreurs de solutions
- Les organismes professionnels

Vous êtes intégrateur...

Rendez-vous sur grtelecoms.fr et vérifiez que votre entreprise est bien référencée :

- si oui, prenez la main sur votre fiche
- si non, créez-la

GRTelecoms.fr

Vérifiez que votre entreprise est bien référencée

Ouvrez un compte (Gratuit – sans engagement)

Prenez le contrôle de votre présentation dans le GRT

C'est GRATUIT, OFFICIEL, EXHAUSTIF, ACTUALISE, INDEPENDANT et IMPARTIAL.

MOBILIER DE BUREAU

Rencontres distributeurs : plus qu'une date pour tout savoir !

C'est associés à l'UNIFA que nous avons eu le plaisir de vous accueillir les 18 et 22 mars pour des Rencontres distributeurs.

Particulièrement riches en informations, ces rendez-vous à Lyon et Nantes étaient l'occasion de vous présenter les tendances du marché et l'impact de l'aménagement sur la qualité de vie au travail, autant de renseignements pour vous permettre de mieux appréhender votre marché.



En outre, le syndicat des fabricants est venu présenter la Charte des Relations commerciales éthiques et responsables visant à assainir les pratiques afin de ne plus soumettre fabricants et distributeurs à des conditions d'achats parfois trop déséquilibrées. Il s'agit ainsi de protéger les marges et valoriser le savoir-faire de nos acteurs.

Enfin, moment tant attendu pour beaucoup d'entre vous, Arnaud Humbert-Droz et Benoît Mouzé de Valdélia ont retracé le parcours des déchets d'ameublement présentant ainsi l'ensemble des services développés par l'éco-organisme et donnant même des pistes **pour que la contrainte légale devienne une véritable opportunité de business.**

Si vous aussi vous êtes intéressés, ne tardez plus à vous inscrire aux prochaines et dernières rencontres qui se tiendront **le 25 mai à Paris** :

rendez-vous sur notre site www.federation-eben.com, rubrique « actualité » du Mobilier.

TOUS METIERS

Loi Travail : où en est-on ?



Le projet de Loi Travail (EL Khomri) a été présenté en Conseil des Ministres, dans sa version remaniée, jeudi 24 mars dernier. L'occasion pour nous de faire le point sur les modifications apportées au texte initial et d'aborder cette nouvelle phase qui s'annonce mouvementée.

Le point sur le premier remaniement

- ◆ **Le barème des indemnités prud'homales**: Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle ni sérieuse ne sera maintenu qu'à titre indicatif.
- ◆ **Les accords d'entreprises pour les PME et TPE**: Les dirigeants de PME ne pourront pas appliquer le forfait jours ou moduler les astreintes sans passer par un accord collectif, mais ils pourront négocier avec un salarié mandaté par un syndicat s'ils n'ont pas de représentation syndicale. A défaut d'accord, le droit actuel s'appliquera.
- ◆ **Les mesures sur le temps de travail**: La primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée de travail devient un principe. Parmi les modifications, une journée de travail de 12 heures maximum (contre 10) reste possible, mais les critères sont précisés. La possibilité de passer à une moyenne hebdomadaire de travail de 46 heures (au lieu de 44) sur 12 semaines est assouplie. Un accord d'entreprise pourra fixer le taux de majoration des heures supplémentaires à 10 % au lieu des 25 % généralement pratiqués.
- ◆ **Un contrôle accru du juge en cas de licenciement économique**: S'il est établi que les difficultés financières ont été organisées artificiellement, les licenciements seront requalifiés en licenciements sans cause réelle et sérieuse.
- ◆ **Un accompagnement pour tous les jeunes sans emploi ni formation**: Le gouvernement a décidé d'élargir la garantie jeunes à tous les jeunes sans emploi ni formation. .../...



ZOOM SUR « LA RESTRUCTURATION DES BRANCHES »

Si le projet de loi donne plus de place à la négociation d'entreprise, il n'en n'oublie pas moins le rôle déterminant des branches. Or le mouvement de rapprochement des branches pose encore de nombreuses problématiques, alimentées par le défaut d'antécédent en la matière, qui sont autant de frein à l'objectif d'une centaine de branches d'ici 2020 contre 750 actuellement. Lors d'un colloque AEF-Alixio-Cedap le 11 mars 2016, la Direction Générale du Travail s'est exprimée sur ce mouvement de rapprochement. 124 branches se sont aujourd'hui engagées dans un regroupement. Un nombre jugé insuffisant par le Gouvernement qui a décidé d'introduire dans le projet de Loi Travail un article dédié afin d'accélérer le processus. Cet article permet, en outre, de d'identifier les branches potentiellement « défaillantes ». Il s'agit, par ordre de priorité : des branches territoriales et des branches qui n'ont pas négocié depuis 15 ans (horizon 2016), des branches de moins de 5 000 salariés et celles qui n'ont pas négocié depuis 15 ans (horizon 2017). Le tout devant aboutir à 200 branches en trois ans.

♦ Le plafond du compte formation relevé à 400 heures pour les salariés sans diplôme.

Cette semaine : deux nouvelles épreuves

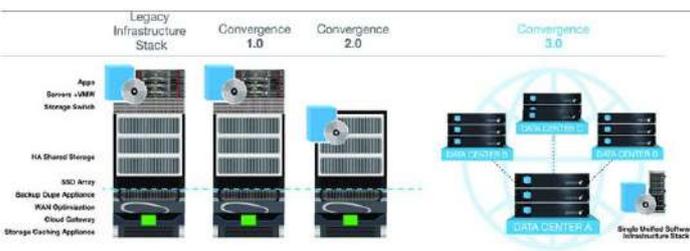
Mardi 29 mars, la ministre du Travail présente son projet de loi à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, toute première étape du parcours parlementaire. La ministre s'est dite convaincue que le débat parlementaire va « enrichir » son projet estimant qu'« il y a encore des choses à améliorer ». Des contre-projets sont déjà sur la table et de nombreux amendements sont à prévoir.

Jeudi 31 mars, des manifestations ont regroupé les opposants au texte dans toute la France. Sept syndicats (CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl) et des organisations de jeunesse appellent à une troisième grande manifestation contre le texte. Le mot d'ordre sera « le retrait de la Loi », ce qui laisse présager de nombreux bouleversements pour les semaines à venir.

NUMERIQUE

Comprendre l'hyper-convergence

Plus qu'un nouveau mot du vocabulaire IT, l'hyper-convergence est un enjeu majeur pour la modernisation des Datacenters. C'est en août 2012 que le terme est apparu pour la première fois, il a été utilisé par Steve Chambers dans une illustration qu'il a nommée « Convergence Continuum ».



quelques startups de l'époque qui font converger serveurs, stockage et virtualisation au sein d'une même Appliance (Nutanix, Simplivity et Scale Computing).

Simplification, c'est le mot qui pourrait définir le mieux les phénomènes de convergence et d'hyper-convergence. En réunissant dans un système unique les trois composants majeurs de l'infrastructure IT, la convergence parvient à mettre fin à l'organisation en silos qui prévaut depuis des années dans les datacenters. On distinguait généralement trois silos, stockage, réseau et puissance de calcul avec chacun ses opérations et ses experts.

Serveur, stockage et réseau réunis dans une même infrastructure administrée par une équipe unique, la convergence est en train de transformer en profondeur les datacenters.

Qu'est-ce qui définit un système hyper-convergé ?

L'infrastructure hyper-convergée est une approche du datacenter qui rassemble et banalise des fonctions et services dans une même solution. Cette technologie accélère et simplifie le déploiement de machines virtuelles tout en permettant de maîtriser les coûts et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

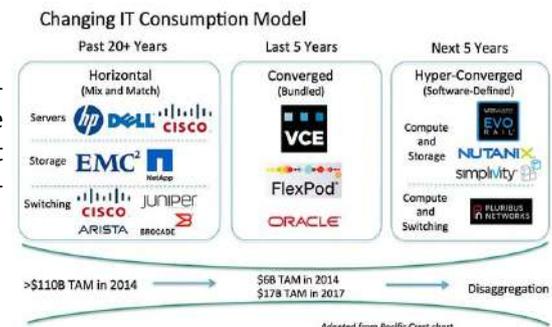
Nous retrouvons systématiquement dans une solution hyper-convergée :

- Une infrastructure dont la valeur ajoutée repose sur la couche logicielle.
- Des composants x86 classiques regroupant : ressources processeur, mémoire, stockage, réseau et hyperviseur.
- Des services supplémentaires comme l'administration, l'automatisation ou l'autogestion.
- Une scalabilité en grille très simple et sans limite.
- Une console de management centralisée.
- Un point de contact unique pour le matériel, la couche logicielle et le support.

Pourquoi faire le choix de l'hyper-convergence ?

Il existe 4 facteurs principaux d'accélération de l'adoption des systèmes hyper-convergés au profit des infra-structures classiques :

- **L'amélioration de l'efficacité opérationnelle** : améliorer les coûts opérationnels en simplifiant la gestion permet aux DSI de ne pas mettre systématiquement les infrastructures traditionnelles en concurrence avec des offres Cloud. .../...



LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS SUR LE MARCHÉ

- ♦ DataCore SANsymphony-V Software
- ♦ Dell's Nutanix-Based XC Series
- ♦ EMC VSPEX BLUE
- ♦ Hewlett-Packard: StoreVirtual And EVO: RAIL
- ♦ Hitachi Data Systems UCP 1000
- ♦ Huawei Partners With DataCore
- ♦ Nimboxx AU-110x
- ♦ Nutanix NX-3060-G4
- ♦ Pivot3 Enterprise HCI Riverbed SteelFusion 4.0
- ♦ SimpliVity Partners With Cisco On OmniStack
- ♦ Sphere 3D's V3 Focus On VDI
- ♦ Supermicro 4-node EVO: RAIL Appliance

- **L'optimisation et la maîtrise des coûts** : au-delà des aspects techniques et opérationnels, l'architecture en grille d'une solution hyper-convergente permet de maîtriser parfaitement les coûts de croissance et d'évolution.
- **La protection des données** : la complexité des infrastructures classiques pose problème aux DSI quant à la conservation de l'intégrité et de la sécurité des données.
- **La recherche de l'accroissement et de la pérennisation de l'utilisation de la virtualisation par les entreprises** : les avantages de la virtualisation sur le plan financier et opérationnel ont été prouvés depuis longtemps ; c'est donc maintenant un concept classique du Datacenter sur lequel aucun acteur ne reviendra. En revanche, plus la manière de concevoir les infrastructures hébergeant les environnements virtualisés est simplifiée moins son administration est coûteuse et chronophage.

Les différentes technologies :

Les infrastructures convergées sont conçues comme des systèmes prêts à l'emploi combinant l'ensemble des technologies nécessaires pour permettre une mise en route quasi-instantanée. Elles combinent en général des serveurs, des baies de stockage, des équipements réseaux ainsi que l'environnement logiciel nécessaire à leur exploitation à savoir une plateforme de virtualisation et une couche d'administration unifiée. On peut classer les technologies d'infrastructure dans trois catégories : les classiques, les convergentes et les hyper-convergentes.

Par Marc GILLES - Administrateur de la Commission Informatique
PDG de COM6

LA TRIBUNE DE NOS PARTENAIRES

Programme COSME par Franfinance

Afin de promouvoir l'accès des micro-entreprises, TPE et PME au financement de leurs équipements, Franfinance et le Fond Européen d'Investissement (E.I.F) viennent de conclure un partenariat

 **FRANFINANCE** Dénommé COSME, ce programme permettra d'accompagner plus de clients même lorsqu'ils ont un accès limité aux sources de financement traditionnelles. Pourront bénéficier de cette mesure les micro-entreprises, TPE, PME remplissant certaines conditions d'exigibilité (i.e. montant de financement inférieur à 150K€, durée de financement minimum de 12 mois...), et choisissant un contrat de Crédit Bail ou de Location financière auprès de Franfinance.

Pour les Constructeurs, Distributeurs ou Loueurs de matériels, partenaires de FRANFINANCE, c'est la possibilité d'étendre leur champ d'action, d'atteindre une nouvelle clientèle et de la fidéliser.

Concourir efficacement au financement de l'économie réelle, être aux côtés des entreprises, soutenir l'activité commerciale de nos partenaires et accompagner leur développement : c'est la mission que nous avons à cœur et l'engagement que nous prenons. Ce nouvel outil nous aidera à élargir le cadre de nos interventions, à en repousser les limites pour faire progresser les ventes en servant toujours mieux nos clients et nos partenaires.

Grâce à sa collaboration avec la Fédération EBEN, FRANFINANCE vous propose de bénéficier pleinement de ce programme dans le cadre d'un partenariat. Sur simple demande, nos interlocuteurs commerciaux dédiés vous exposeront en détail les modalités d'application.



Interlocuteurs commerciaux :

Daniel Quinzano :

daniel.quinzano@socgen.com - 06 03 90 59 64

Laurent Moczulski :

laurent.moczulski@socgen.com - 06 17 33 42 13

Source : Franfinance

ACCÉDEZ À TOUT VOTRE BUSINESS IT EN TEMPS RÉEL

my agenda **EDi**

TÉLÉCHARGEZ MOI    



L'union fait la force en faveur de l'économie circulaire

L'équipe Lexmark en Europe a accueilli avec grand enthousiasme l'invitation à rejoindre le programme « Circular Economy 100 » de la Fondation Ellen MacArthur. Ce réseau regroupe 100 grandes entreprises mondiales réunies pour réfléchir aux moyens de faciliter la transition des organisations vers le modèle de l'économie circulaire. La Fondation a été créée en 2010 par la grande navigatrice Ellen MacArthur dans l'objectif d'inspirer les nouvelles générations à imaginer et construire un avenir prospère et durable dans le cadre d'une économie circulaire.



LexmarkTM

Le concept d'économie circulaire coïncide avec le mode de fonctionnement de Lexmark depuis la création de la société. En effet, depuis 1991, la société propose à ses clients des solutions simples pour retourner leurs cartouches laser vides via des services de collecte disponibles gratuitement dans plus de 60 pays, soit plus de 90 % du marché de l'entreprise dans le monde. Lexmark a ainsi pu augmenter considérablement l'utilisation de matériaux recyclés après consommation dans ses cartouches de toner.



Lexmark est une entreprise citoyenne qui fonde ses pratiques sur les principes de la gestion responsable des ressources et de l'économie circulaire. Les membres du programme « Circular Economy 100 », tous animés d'une même vision, ont l'ambition commune de promouvoir les avantages indéniables de l'économie circulaire. C'est également l'occasion de parfaire leur propre approche de l'intégration de ces principes à leurs pratiques métiers.

Sylvie Thomas, directrice RSE de Lexmark pour la zone EMEA, commente ainsi l'arrivée de Lexmark parmi « Les 100 de l'économie circulaire » : « C'est une chance formidable pour nous ! Nous y voyons l'occasion de participer à des discussions et des débats de haut niveau sur la question de la circularité, mais aussi de nous inspirer des enseignements de 100 grandes entreprises qui mettent en pratique les principes de l'économie circulaire. »

Source : Lexmark

NOS PARTENAIRES